

Le Courrier des Maires, 23 octobre 2014

INTERCOMMUNALITÉ 23/10/2014

Le Sénat fixe de nouvelles règles de répartition des sièges des communes au sein des EPCI

par Aurélien Hélias



© Flickr/CC-Manuel400

Le Sénat a adopté le 22 octobre, en première lecture, la proposition de loi autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une intercommunalité, texte des sénateurs Alain Richard et Jean-Pierre Sueur. Objectif : que les communes puissent déroger au principe de « proportionnalité démographique » pour les sièges de conseillers communautaires, possibilité supprimée par une récente décision du Conseil constitutionnel.



Présentée par deux sénateurs de l'ancienne majorité socialiste à la Haute Assemblée, Alain Richard (Val-d'Oise) et Jean-Pierre Sueur (Loiret), la proposition de loi autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération est très attendue dans près de 90% des EPCI, dont les accords internes de représentation des communes ont été mis à mal par une récente décision du Conseil constitutionnel.